



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques interministérielles (DCPI)
Bureau des procédures environnementales (BPE)
Affaire suivie par : Jeremy VIENNE
Tél : 03.20.30.56.83
jeremy.vienne@nord.gouv.fr

Lille, le 9 juin 2023

RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

RÉUNION DU 6 JUIN 2023

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) s'est tenu le mardi 6 juin 2023 à 10 h, en présence et en audio-conférence, sous la présidence de Mme Amélie PUCCINELLI, secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord.

Participants :

Représentants des services de l'État :

- Mme Amélie PUCCINELLI, secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord, présidente de séance, accompagnée de Monsieur Gaspard DUJARDIN, stagiaire ;
- Mme GLOWACKI, représentant l'agence régionale de santé (ARS) ;
- M. COURAPIED, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France (DREAL), accompagné de M. LEFRANÇOIS, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral ;
- M. CORON, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) ;
- Lieutenant-colonel MARTIN, représentant le chef du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- M. LEFEBVRE, représentant la directrice départementale de la protection des populations (DDPP) ;
- M. LEROY, représentant le directeur des sécurités de la préfecture du Nord.

Représentants des associations agréées, membres de professions, experts et personnalités qualifiées :

- Docteur LOISON, médecin légiste ;
- M. CARLIER, hydrogéologue agréé ;
- M. DEROME, représentant l'organisation générale des consommateurs (ORGECO) ;
- M. TURLA, représentant l'office français de biodiversité (OFB) ;
- M. CHEVÉ, représentant la chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;

- M. FOURNIER, représentant l'assemblée de défense de l'environnement du littoral Flandre-Artois (ADELFA) ;
- Mme BOUVENOT, représentant l'union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- M. HERIN, représentant l'association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives (ADOPTA), en audio-conférence ;
- Mme LERMYTTE, représentant l'association des maires ruraux du Nord, en audio-conférence ;

Secrétariat :

- M. HEDDAR, chef du bureau des procédures environnementales à la préfecture du Nord ;
- Mme DELANGHE, adjoint administratif au bureau des procédures environnementales à la préfecture du Nord ;
- M. VIENNE, gestionnaire de dossiers au bureau des procédures environnementales à la préfecture du Nord.

Absents :

- M. PETIT, représentant la fédération départementale de la pêche et des milieux aquatiques (FDPMA) ;
- M. VAILLANT, représentant la fédération Nord nature environnement ;
- Mme DELEFORTRIE, représentant la chambre d'agriculture.

Excusés :

- Mme ROUSSELLE et Mme ARLABOSSE, représentants le conseil départemental du Nord.

Exploitants :

- M. PORTALES et M. VANDEWALLE, responsables HSE, représentants la société VERKOR ;
- M. PAINEAU, directeur de la société VERKOR, en audio-conférence.

Mme PUCCINELLI ouvre la séance en ayant constaté que le quorum est atteint (16 votants dont 14 en présentiel et 2 en audio-conférence).

1. VERKOR à BOURBOURG et CRAYWICK

Rapporteur : M. LEFRANÇOIS, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral

Objet : Arrêté préfectoral d'autorisation relatif à l'exploitation d'une usine de batteries

POINTS SOULEVÉS	RÉPONSES APPORTÉES
<p>M. DEROME : Y aura-t-il 1200 salariés dès le début de l'exploitation de l'usine ?</p>	<p>M. LEFRANÇOIS : Il y aura une montée en puissance des salariés sur une période de 2 ans.</p>
<p>M. DEROME : Seront-ils soumis à la visite médicale annuelle ?</p>	<p>M. LEFRANÇOIS : Un certain nombre de salariés seront soumis à cette visite médicale avec des suivis spécifiques.</p>
<p>M. CHEVÉ : Le suivi médical de santé dans le Dunkerquois est catastrophique, il n'y a plus de médecins du travail opérationnels. Il est difficile d'élaborer un suivi médical alors qu'il y a de plus en plus de sociétés où un suivi renforcé est nécessaire.</p>	<p>Mme PUCCINELLI : Des groupes de travail sont pilotés afin de prendre en compte ces enjeux. Le sous-préfet de Dunkerque et l'ARS auront une attention particulière sur ce point. Néanmoins ce problème n'est pas uniquement présent dans le Dunkerquois mais d'ordre national.</p>
<p>M. DEROME : Où seront revalorisés les déchets ?</p>	<p>M. LEFRANÇOIS : Les déchets seront revalorisés à l'extérieur de la société, l'idée étant ensuite d'avoir une revalorisation de ces déchets au niveau local.</p>
<p>M. DEROME : Qu'est-il prévu en cas d'incendie ? Notamment au niveau des panneaux solaires où un retour de flammes est possible.</p>	<p>M. MARTIN : L'intervention sur les panneaux solaires est une intervention « classique ». Une doctrine particulière existe et cela ne représente pas un risque particulier.</p>
<p>M. DEROME : Le site sera-t-il accessible par de larges voies de circulation ?</p>	<p>M. LEFRANÇOIS : La RD17 a été redimensionnée et la RD11 est prévue pour le passage des poids lourds. Ces deux voies sont capables d'accueillir le trafic routier engagé. Le trafic des poids lourds ne sera pas si important car une partie sera transférée par voie ferrée. Il rappelle que des scénarii ont été étudiés pour l'arrivée des salariés en véhicule et que d'autres moyens seront mis en place progressivement pour limiter le trafic.</p>

POINTS SOULEVÉS	RÉPONSES APPORTÉES
<p>M. CHEVÉ : Est-ce que le site est situé dans un rayon de 5 km de la centrale nucléaire de Gravelines ?</p> <p>M. FOURNIER : Quel est l'état d'avancement du projet de réseau de chaleur ? Sera-t-il efficient au démarrage de l'usine ?</p> <p>M. FOURNIER : Le plan de déplacement inter-entreprise n'est pas acté à ce jour, or il est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 pour toute entreprise de plus de 100 salariés sur un même site. Est-ce que ce plan sera effectif en 2025 ?</p> <p>Mme LERMYTTE : Les salariés pourront avoir des problèmes de mobilité notamment lorsqu'ils viendront des EPCI environnants.</p> <p>M. HERIN : La maîtrise de l'eau industrielle est très acceptable. Concernant le volet rejet d'eau et restriction en cas de sécheresse, dans l'article 4.2.3 du projet d'arrêté, il est mentionné que l'exploitant met en œuvre les dispositions relatives aux réductions des débits lors des épisodes de sécheresse. Peut-on rappeler les prescriptions des arrêtés préfectoraux « sécheresse » dans le projet ?</p> <p>M. HERIN : Dans l'article 4.4.9.1, les normes de rejet des eaux pluviales paraissent peu incitatives notamment en termes de demande chimique en oxygène (DCO) et d'azote et sur les deux stations de traitement des eaux usées.</p>	<p>M. LEFRANÇOIS : Le site est au-delà du rayon de 5 km.</p> <p>M. LEFRANÇOIS : Un appel à manifestation d'intérêts a été déposé par le grand port maritime de Dunkerque. Une entreprise a été retenue. L'énergie qui sera valorisée est identifiée et un travail est mené par les différents acteurs du territoire.</p> <p>M. LEFRANÇOIS : L'entreprise CLAREBOUT étant en construction, il est difficile de pouvoir mener un dialogue inter-entreprise. Il sera nécessaire d'identifier une offre de service et de favoriser le covoiturage entre les salariés. Un travail préparatoire est bien en cours, un groupe de travail a été mis en place mais cela sera plus facile à mettre en œuvre une fois les salariés embauchés.</p> <p>M. LEFRANÇOIS : Il y a une démarche structurée par la communauté urbaine de Dunkerque. Le pôle métropolitain de la côte d'Opale (PMCO) s'est également saisi de ces enjeux et mènera un travail sur les enjeux de déplacement et de logement.</p> <p>Mme PUCCINELLI : Le sous-préfet de Dunkerque travaille sur les enjeux de mobilité de ce rebond industriel du Dunkerquois.</p> <p>M. COURAPIED : Un projet d'arrêté ministériel relatif aux ICPE et à la sécheresse est en cours. En ne rappelant pas les prescriptions sécheresse dans l'arrêté, l'exploitant devra respecter les prescriptions les plus strictes entre l'arrêté cadre et l'arrêté ministériel à venir.</p> <p>M. LEFRANÇOIS : Au début, il était prévu un traitement collectif au sein de la zone grande industrie (ZGI). Un choix différé a été retenu en invitant CLAREBOUT et VERKOR à réaliser eux-mêmes un traitement de leurs eaux domestiques en restant dans les limites prévues initialement pour la ZGI.</p>

POINTS SOULEVÉS	RÉPONSES APPORTÉES
<p>M. HERIN : Les limites de rejets des stations d'épuration sont excessives. Il serait préférable de baisser ces limites. Lorsqu'une norme maximale est autorisée, les exploitants restent tenter d'atteindre cette limite.</p> <p>M. HERIN : Concernant le rehaussement du terrain, pour passer d'une côte altimétrique de 2 m par rapport au niveau de la mer à 4 m, comment être certain qu'il n'y ait pas de submersion marine de l'entreprise ?</p> <p>M. HERIN : Pourquoi mobiliser un terrain de 80 ha alors que seulement 20 % sera utilisé ?</p>	<p>M. LEFRANÇOIS : La valeur limite n'est pas celle à atteindre. Mme PUCCINELLI : Les exploitants seront invités à répondre à ce point.</p> <p>M. LEFRANÇOIS : Une rehausse d'environ 4,30 m est prévue contre la submersion marine.</p> <p>M. LEFRANÇOIS : Une réserve foncière de 80 ha a été faite auprès du grand port maritime de Dunkerque pour permettre potentiellement des extensions. Il invite M. HERIN à poser cette question à l'exploitant.</p>
	<p>Mme PUCCINELLI invite les exploitants à se joindre au CODERST.</p>
<p>M. CHEVÉ : Le contexte local est catastrophique. Les visites médicales et le suivi renforcé ne sont pas effectués. L'employeur est seul face à ses responsabilités vis-à-vis de la santé de ses salariés.</p> <p>Les moyens mis en œuvre pour faciliter la mobilité des salariés vers l'entreprise ?</p>	<p>M. PORTALES : Un service de santé avec des médecins et infirmières sera bien présent sur le site. Il s'engage à prendre en compte la partie médecine du travail car aucune stratégie n'est en place pour le moment. VERKOR devra se renseigner sur le contexte local afin de s'orienter vers un service de médecine interentreprises ou internaliser ce service.</p> <p>M. PAINEAU : VERKOR a été alerté par le MEDEF sur ce sujet. Le responsable des ressources humaines s'occupera de ce point.</p> <p>M. PORTALES : Le sujet de la mobilité a été étudié tout au long du projet. Un plan de déplacement d'entreprises sera mis en œuvre et fournira le détail des solutions individuelles pour chaque salarié. Cependant, il est nécessaire de connaître les lieux d'habitation des salariés pour mettre en place les solutions. Il rappelle qu'à Grenoble, VERKOR est l'une des sociétés qui propose les meilleures solutions contre l'autosolisme.</p> <p>M. PAINEAU : Un groupe de travail mobilité est piloté par la communauté urbaine de Dunkerque avec une société externe, il a été élargi aux acteurs</p>

POINTS SOULEVÉS	RÉPONSES APPORTÉES
<p>Mme LERMYTTE : À quel moment les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) autour de la communauté urbaine de Dunkerque seront sollicités pour participer à la discussion sur la mobilité ?</p> <p>M. DEROME : Le personnel sera-t-il formé ?</p> <p>M. HERIN : Le projet bénéficie d'une emprise foncière de 80 ha mais seulement 20 % est exploité. Pourquoi ?</p>	<p>de la région afin de limiter l'autosolisme et le nombre de parking sur les sites industriels. Deux réunions ont déjà été organisées, une troisième est prévue pour le 27 juin 2023.</p> <p>M. PAINEAU : Il ne connaît pas la liste des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) invités. Cette information sera remontée à la communauté urbaine de Dunkerque.</p> <p>M. PORTALES : Des programmes de formation pour l'ensemble du personnel sera mis en place pour que les salariés soient prêts à leur arrivée sur le fonctionnement de la fabrication de cellules lithium-ion. VERKOR souhaite bénéficier d'un personnel très qualifié, des annonces ont d'ors et déjà été faites sur l'école de la batterie.</p> <p>Au niveau de la sécurité, l'ensemble des personnes auront des parcours d'intégration avec l'ensemble des formations réglementaires obligatoires. VERKOR développe également ses propres formations sécurité notamment sur le risque électrochimique et à la manipulation de cellule.</p> <p>M. PAINEAU : L'école de la batterie, basée à Grenoble, est un projet développé par VERKOR qui regroupe une douzaine de partenaires spécialisés dans la formation professionnelle longue durée afin de mutualiser des contenus pédagogiques existants, développer les contenus manquants et travailler sur les principes de recrutement. Pour le Nord, VERKOR fait partie d'un projet appelé « Electro'Mob » regroupant 40 partenaires avec un objectif similaire et incluant également les acteurs de la mobilité électrique comme Renault ou Stellantis.</p> <p>Verkor travaille également au niveau local avec « Entreprendre Ensemble » et « Pôle Emploi » pour la formation du personnel.</p> <p>M. PAINEAU : Le projet utilise environ 50 % du terrain alloué. VERKOR bénéficie de 80 ha et a posé une option pour 70 ha supplémentaire. Renault a déjà réservé 75 % de la capacité de production de la première Gigafactory. À terme, d'autres Gigafactories pourraient voir le jour selon les besoins du marché.</p>

POINTS SOULEVÉS	RÉPONSES APPORTÉES
<p>M. FOURNIER : Quelle est la provenance des minerais utilisés (lithium, cobalt, manganèse et nickel) ?</p>	<p>M. PORTALES : Le processus de sélection est toujours en cours et sera terminé en septembre 2023. Au démarrage de l'installation, les fournisseurs de matières actives seront non-européens. Dès 2027, en pleine capacité de la Gigafactory, 97 % des approvisionnements seront européens.</p>
<p>M. HERIN : Les normes de rejet maximale dans l'article 4.4.9.1 du projet d'arrêté apparaissent élevées. VERKOR s'engage-t-il à respecter des normes plus ambitieuses notamment en matière de demande chimique en oxygène (DCO) et sur les stations de traitement des eaux usées ?</p>	<p>M. PORTALES : Dès que les caractéristiques techniques et la performance de la station seront connues, VERKOR est prêt à aligner la partie rejet sur la performance de la station. Les valeurs indiquées sont reprises de l'arrêté ZGI, l'impact est caractérisé comme faible, VERKOR met en place les meilleures technologies pour réduire ses impacts.</p>
<p>M. HERIN : Le projet d'arrêté peut-il mentionner que ce sont des valeurs provisoires qui seront révisées au vu des installations effectives sur le site ?</p>	<p>M. LEFRANÇOIS : Cela a déjà été inscrit dans le projet d'arrêté concernant la partie des rejets atmosphériques. Il est tout à fait possible de l'intégrer concernant les normes de rejet.</p>
<p>M. CARLIER : Y a-t-il des pistes de réduction de la consommation d'eau ?</p>	<p>M. PORTALES : Cela s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Un management d'environnement sera mis en place et dépend du détail technique de l'installation.</p>
<p>M. FOURNIER : Où en est-on sur le remplacement du solvant N-méthyl-2-pyrrolidone (NMP) réputé toxique annoncé dans le dossier de demande d'autorisation ?</p>	<p>M. PORTALES : L'idée de départ était de réutiliser les eaux usées de l'installation CLAREBOUT. VERKOR a un besoin de 94 % d'eau de refroidissement or l'entreprise CLAREBOUT rejette des eaux chaudes et chlorée qui ne sont pas compatibles. Une nouvelle équipe d'ingénieurs travaille sur ces pistes d'amélioration. Des travaux de recherches sont entrepris notamment par la communauté urbaine de Dunkerque sur le développement des eaux industrielles et sur le refroidissement grâce à l'eau de mer afin de ne pas impacter la ressource en eau du canal de Bourbourg.</p> <p>M. PORTALES : Ce solvant est reprotoxique (toxique par reproduction) et sera remplacé.</p>

POINTS SOULEVÉS	RÉPONSES APPORTÉES
<p>M. FOURNIER : Il faudra une revalidation du produit par le client (Renault).</p> <p>M. DEROME : Le personnel sera-t-il lié par contrat ? Y a-t-il une stratégie particulière en termes d'emploi ?</p> <p>Docteur LOISON : Le bilan carbone a-t-il été calculé ?</p> <p>Docteur LOISON : Le coût initial environnemental de construction est-il intégré au coût de la production des batteries ?</p> <p>Docteur LOISON : Y aura-t-il une filière de récupération des batteries lorsqu'elles seront usées ?</p>	<p>M. PORTALES : Conformément au code du travail, des contrats à durée indéterminée avec période d'essai seront proposés aux nouveaux salariés.</p> <p>M. PORTALES : Un bilan complet sur la fabrication des cellules sur l'ensemble des périmètres a été établi. 80 % du coût carbone est lié à la partie achat (émissions directes et indirectes). La partie la plus pénalisante n'est pas la construction de l'usine ni l'énergie utilisée pour produire les cellules mais bien l'extraction des matières. D'ici 2023, l'impact carbone sera divisé par trois grâce à l'amélioration du rendement, la production en France avec les partenariats locaux et le recyclage.</p> <p>M. PAINÉAU : Un partenariat vient d'être pris avec une entreprise française pour le raffinage du lithium.</p> <p>M. PORTALES : Le coût en CO₂ est bien intégré dans l'évaluation des impacts environnementaux. Les coûts CO₂ liés à l'achat de matières sont mineurs.</p> <p>M. PORTALES : Les batteries auront une durée de vie plus importante que les parties mécaniques des véhicules et leur arrivée sur le marché en tant que déchets sera retardée. Une seconde vie sera possible pour ces batteries en les amenant sur des réseaux électriques intelligents. L'enjeu du recyclage est plutôt lié aux déchets émis par la production des batteries.</p> <p>M. PAINÉAU : Deux projets de recyclage de batteries sont en cours à Dunkerque. Un pourcentage de matières recyclées sera bientôt incité dans la composition des batteries.</p>

Les membres du CODERST n'ont pas d'autres questions. Les exploitants quittent le CODERST.

Mme PUCCINELLI propose de passer au vote.

Vote : FAVORABLE à l'unanimité

L'ensemble des dossiers prévus à l'ordre du jour ayant été abordés, Mme PUCCINELLI remercie les membres et clôt la séance.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe



Amélie PUCCINELLI